



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2018
Français
Original : anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire
Soixante-neuvième session
Genève, 1-5 octobre 2018
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Examen et adoption du Budget-programme biennal
2018-2019 (révisé)**

Budget-programme biennal 2018-2019 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Rapport du Haut Commissaire

Additif

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Budget-programme biennal révisé 2018-2019	3-15	3
A. Méthodologie et présentation du budget	3-7	3
B. Projet révisé du Budget-programme biennal 2018-2019	8-12	4
C. Contribution du Budget ordinaire des Nations Unies	13	5
D. Besoins de postes	14	5
E. Réserves	15	5
III. Principales initiatives	16-21	6
A. Partenariats avec le secteur privé	16	6
B. Centres mondiaux de services à Budapest et Copenhague	17-19	6
C. Groupe des innovations institutionnelles	20	7
IV. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	21-27	7
A. Assistance en espèces aux bénéficiaires	23	7
B. Objectifs de développement durable	24	8
C. Fraude et corruption	25	8
D. Utilisation de consultants individuels	26-27	8
Annexe... <i>Expenditure recorded under the situations for which supplementary budgets were established in 2018</i>		9

I. Introduction

1. Le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire du Budget-programme biennal (révisé) du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (A/AC.96/1180). Il a aussi examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/73/5/Add.6). Pour examiner ces rapports, le Comité consultatif a rencontré la Haut Commissaire Adjointe et d'autres représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui ont fourni d'autres informations et clarifications ainsi que des réponses écrites reçues le 7 septembre 2018.

2. Le Comité consultatif a également rencontré les membres du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes pour discuter de leur rapport d'audit du HCR (ibid.). Les observations et les recommandations du Comité sur les conclusions d'audit contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes seront présentées dans un rapport séparé à l'Assemblée générale lors de sa soixante-treizième session, couvrant toutes les entités auditées. La section IV ci-dessous contient certaines des questions spécifiques au HCR soulevées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes ainsi que des observations et recommandations y relatives du Comité consultatif.

II. Budget-programme biennal révisé 2018-2019

A. Méthodologie et présentation du budget

3. Il est dit dans le rapport du Haut Commissaire que le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2018-2019 continue d'être basé sur la méthodologie d'évaluation complète des besoins, qui a été approuvée par le Comité exécutif en octobre 2009 pour le Budget-programme de 2010-2011. Selon le Haut Commissaire, les besoins globaux sont évalués en consultation avec diverses parties prenantes sur le terrain. Divers facteurs de planification sont pris en compte pour arrêter les chiffres budgétaires (A/AC.96/1180, par. 9). À la question de savoir si le Comité des commissaires aux comptes avait examiné dans ses précédents rapports la méthodologie budgétaire basée sur les besoins utilisée par le HCR, le Comité consultatif a reçu la réponse selon laquelle le Comité des commissaires aux comptes n'avait pas vérifié en particulier la méthodologie budgétaire. Toutefois, en 2015, il avait fait des observations et des rapports sur l'établissement des priorités en matière de ressources et les données démographiques. Ces thèmes d'audit ont donné lieu à plusieurs recommandations influant sur le processus de planification permettant d'arrêter le budget du HCR basé sur les besoins (A/73/5/Add.6, annexe au chapitre II).

4. Si le budget est basé sur les besoins, les chiffres réels des revenus et des dépenses tiennent compte des fonds disponibles issus principalement des contributions volontaires. En 2017, le budget final s'élevait à 7,96 milliards de dollars E.-U. tandis que les fonds disponibles se chiffraient à 4,5 milliards de dollars E.-U., avec un déficit financier de 3,4 milliards de dollars E.-U., soit 43 % (A/AC.96/1180, tableau I.7 et par. 41, voir aussi le paragraphe 21 ci-dessous sur l'observation du Comité des commissaires aux comptes concernant l'évolution des indicateurs financiers de 2016 à 2017). Il est également dit dans le rapport du Haut Commissaire que, pendant la période de mise en œuvre, le HCR a gardé une approche graduelle de gestion des ressources et qu'il a redéfini ses priorités et ajusté ses programmes en conséquence. En fonction des fonds disponibles, le plafond des dépenses est approuvé au début de l'année. Il est constamment revu en fonction de l'évolution de la disponibilité des financements et des besoins opérationnels (A/AC.96/1180, par. 11). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que l'affectation des contributions était un élément important à prendre en compte pour prendre des décisions relatives à l'ajustement du plafond des dépenses.

5. Le tableau 10 de l'annexe I du rapport présente les dépenses réelles et les besoins estimés par poste de dépenses de 2015 à 2019. Le Comité consultatif rappelle ses observations sur l'information contenue dans ses précédents rapports (A/AC.96/1158/Add.1, par. 4). Si le Comité salue les informations sur les chiffres réels de dépenses fournies dans le rapport, il estime qu'une répartition des dépenses plus détaillée par rubrique serait plus utile dans les futurs projets de budget (A/AC.96/1169/Add.1, par.5).

6. Le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2018-2019 continue d'être présenté par catégorie, à savoir Terrain, Programmes globaux et Siège, les chiffres de planification pour les populations prises en charge étant répartis en quatre piliers (réfugiés, apatrides, réintégration, déplacés internes). Le rapport fournit également une analyse des performances antérieures, y comprises un aperçu des budgets, des fonds disponibles et des dépenses de 2010 à 2017, comme indiqué ci-dessous.

Tableau 1
Budget, fonds disponibles et dépenses de 2010 à 2017

(en milliers de dollars E.-U.)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Budget, fonds disponibles et dépenses</i>								
Budget final	3 288 730	3 821 708	4 255 607	5 335 374	6 569 754	7 232 409	7 509 703	7 962 857
Fonds disponibles	2 112 480	2 413 144	2 593 847	3 234 135	3 603 099	3 706 762	4 410 812	4 510 043
Dépenses	1 878 174	2 181 099	2 357 710	2 971 825	3 355 409	3 294 815	3 967 096	4 083 352
<i>Analyses en termes de pourcentage</i>								
Fonds disponibles en pourcentage du budget	64%	63%	61%	61%	55%	51%	59%	57%
Déficit financier	36%	37%	39%	39%	45%	49%	41%	43%
Dépenses en pourcentage du budget	57%	57%	55%	56%	51%	46%	53%	51%
Dépenses en pourcentage de fonds disponibles	89%	90%	91%	92%	93%	89%	90%	91%

7. Après avoir analysé le tableau ci-dessus, le Comité consultatif a conclu que, si les niveaux du budget final, des fonds disponibles et des dépenses montrent une tendance à la hausse de 2010 à 2017, les fonds disponibles et les dépenses, en pourcentage du budget, ont en réalité baissé au cours de la même période.

B. Projet révisé du Budget-programme biennal 2018-2019

8. Le rapport du Haut Commissaire indique qu'en octobre 2017, le Comité exécutif avait approuvé le Budget-programme initial pour 2018 de 7 508,4 millions de dollars E.-U. (A/AC/96/1176). Au 30 juin 2018, le budget de 2018 s'élevait à 8 275,3 millions de dollars E.-U., ce qui représente une augmentation de 766,9 millions de dollars E.-U., soit environ 10 %, par rapport au budget initial. Cette augmentation résulte de six budgets supplémentaires établis par le Haut Commissaire pour satisfaire les besoins imprévus pour les situations de la Méditerranée centrale, de la République démocratique du Congo, du Myanmar, du Soudan du Sud, de la Syrie et du Venezuela (A/AC.96/1180, par. 22). Le tableau 7 de l'annexe I du rapport fournit des informations sur les implications financières de ces budgets supplémentaires. À sa demande, le Comité consultatif a reçu d'autres informations sur le niveau des dépenses liées aux budgets supplémentaires au 30 juin 2018 (voir l'annexe du présent rapport).

9. Le tableau I.8 du rapport du Haut Commissaire montre les changements en termes de proportions au niveau des dépenses par région. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les dépenses consacrées à l'Afrique ont diminué, passant de 34 % à 32 % entre 2017 et 2018, en raison de la revue à la baisse du nombre estimé des réfugiés sud-soudanais fuyant vers l'Ouganda. Les dépenses pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ont diminué en termes de pourcentage du total des dépenses, passant de 30 % à 25 % entre 2017 et 2018 (au 30 juin) en raison d'un pourcentage plus élevé d'assistance en espèces pour les activités de préparation à l'hiver au cours du dernier trimestre de l'année.

10. Pour 2019, le Comité exécutif a approuvé un Budget-programme initial de 7 352,3 millions de dollars E.-U. Sur la base d'une évaluation révisée des besoins, le projet de budget révisé, mentionné dans le rapport du Haut Commissaire, s'élève à 8 591,1 millions de dollars E.-U., ce qui représente une augmentation de 1 238,8 millions de dollars E.-U.,

soit 17 % (A/AC.96/1180, par. 23). Les besoins révisés les plus importants de 2019 pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord s'expliquent principalement par les activités en faveur des réfugiés en Jordanie et au Liban, associées à la crise en cours en République arabe syrienne et aux opérations en Iraq. Pour la région Asie et Pacifique, les augmentations s'expliquent par l'opération en faveur des réfugiés au Bangladesh (A/AC.96/1180, par. 27 et 28).

11. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le budget préliminaire de 2019 était basé sur les hypothèses de planification établies au cours du premier trimestre de 2017 et sur un total de 66,4 millions de personnes prises en charge. Selon les informations fournies, le budget révisé traduit une augmentation de 19 % (contre 17 % dans le budget révisé) du nombre estimé de personnes relevant la compétence du HCR, passé à 78,8 millions. Le Comité consultatif n'a pas reçu d'explications détaillées sur la corrélation entre l'évaluation des besoins et la révision des besoins budgétaires. Il s'attend à ce que d'autres explications soient fournies au Comité exécutif, lors de l'examen du projet de budget révisé de 2018-2019, pour justifier l'augmentation du projet de budget de 2019.

12. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations sur les tendances du niveau du budget approuvé par personne prise en charge de 2010 à 2019, comme présenté dans le tableau ci-dessous. On peut y voir un niveau relativement stable d'appui budgétaire par personne relevant de la compétence du HCR, avec une moyenne de 111 dollars E.-U. par personne prise en charge.

Tableau 2
Budget du HCR par personne prise en charge de 2010 à 2019
(en dollars des États-Unis)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
97	108	119	124	120	113	111	111	104	109	111

C. Contribution du budget ordinaire des Nations Unies

13. Pour l'exercice biennal 2018-2019, l'Assemblée générale a approuvé une dotation de 86,1 millions de dollars E.-U. pour couvrir les dépenses liées aux postes de Haut Commissaire et de Haut Commissaire adjoint et à 218 postes de gestion et d'administration au Siège et une proportion pour les besoins non liés aux postes au Siège (A/RES/263 A-C et A/AC.96/1180, par. 79). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les besoins révisés du HCR pour 2018-2019 n'auront pas d'impact sur la contribution du budget ordinaire des Nations Unies (au HCR) pour la même période, et qu'une proposition sera faite au Secrétaire général pour une augmentation de la contribution du budget ordinaire pour les dépenses liées à l'administration et à la gestion, dans le cadre du projet de budget ordinaire des Nations Unies pour 2020.

D. Besoins de postes

14. Le rapport du Haut Commissaire montre que le nombre total de postes au HCR était de 12 627 au 30 juin 2018. La structure proposée des effectifs pour 2019 prévoit un total de 13 323 postes, ce qui représente une augmentation de 697 postes, soit 6 % par rapport à la situation au 30 juin 2018. Cette augmentation concerne la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (406 postes), l'Afrique (258 postes) et les Amériques (46 postes). Le Comité consultatif note également qu'il y aura une diminution de 17 postes dans la région Asie et Pacifique (A/AC.96/1180, par. 89 et 90).

E. Réserves

15. Le rapport du Haut Commissaire montre aussi que le Budget-programme comprend deux réserves : 1) la Réserve des opérations (RO) prévoit un montant équivalent à 10 % des

besoins des activités programmées dans le cadre des programmes globaux pour les réfugiés et pour les apatrides ; et 2) la Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles, actuellement fixée à 20 millions de dollars E.-U. Le tableau I.2 du budget révisé montre que la Réserve des opérations augmentera de 122,4 millions de dollars E.-U., soit 25 %, de 2018 à 2019, surtout du fait des budgets supplémentaires établis pendant l'année et des transferts entre les piliers. (A/AC.96/1180, par. 30). À la demande du Comité consultatif, le Comité des commissaires aux comptes a confirmé que la mise en place des réserves et leurs besoins sont prévus dans le Règlement de gestion du HCR, et que dans le cadre de ses opérations régulières d'audit, il vérifie si le niveau de réserve cadre avec les prescriptions du Règlement de gestion et la décision du Comité exécutif.

III. Principales initiatives

A. Partenariats avec le secteur privé

16. La section IV du rapport du Haut Commissaire énonce les principales initiatives du HCR, y compris les efforts visant à élargir les partenariats avec le secteur privé. Il est indiqué à cet égard que 400 millions de dollars E.-U., soit 10 % des contributions volontaires provenaient du secteur privé en 2017 et que le Service des partenariats avec le secteur privé avait adopté une stratégie visant à collecter 1 milliard de dollars E.-U. d'ici 2025, dont la moitié devrait être non affectée et contribué par 5 millions de donateurs individuels. Le Comité consultatif a été informé à sa demande que l'Organisation est sur le point d'atteindre 440 millions de dollars E.-U. de contributions du secteur privé en 2018, et que l'objectif pour 2019 est de 500 millions de dollars E.-U. Le Comité consultatif note les progrès réalisés en termes de contributions du secteur privé et l'élargissement de la base de donateurs qui en résulte (voir aussi A/AC.96/1169/Add.1, par. 22).

B. Centres mondiaux de services à Budapest et Copenhague

17. Les paragraphes 10 à 13 de l'annexe II du rapport du Haut Commissaire fournissent des informations sur les centres mondiaux de services de Budapest et Copenhague. Au 30 juin 2018, il y avait 554 postes dans ces deux lieux d'affectation (contre 567 au 30 juin 2017), évalués à environ 49 millions de dollars E.-U. Le rapport indique qu'un coût additionnel de 37 millions de dollars E.-U. aurait été supporté si les mêmes postes avaient été basés à Genève ; 92 % de ces économies de coûts sont attribués au Centre mondial de services de Budapest. Le Comité rappelle que ces économies annuelles sont estimées à 43 millions de dollars E.-U. dans le précédent rapport du Haut Commissaire (A/AC.96/1169, annexe II, par. 8). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que la diminution envisagée des économies annuelles de 6 millions de dollars E.-U. traduit la révision à la baisse en 2018 des indemnités de postes pour les personnels des catégories D et P à Genève et une réduction en 2018 de 40 postes à Budapest. Le Comité réitère sa recommandation de fournir dans le prochain projet de budget plus d'informations détaillées sur les gains d'efficacité et l'amélioration des services (A/AC.96/1169/Add.1, par. 25).

18. Le rapport du Haut Commissaire indique aussi qu'une enquête relative aux services fournis par les centres mondiaux de services a montré des niveaux élevés de satisfaction au sein du personnel du HCR. À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agit d'une enquête conçue et mise en œuvre par les services de ressources humaines à Budapest pour suivre la satisfaction du client sur une base régulière et aider à identifier les questions émergentes.

19. Dans son rapport sur le HCR, le Comité des commissaires aux comptes a identifié les gains d'efficacité éventuels concernant l'entrepôt mondial de Copenhague. Il a noté qu'une revue externe faite en 2014 avait notamment proposé que les expéditions pour les opérations du HCR en Afrique ne se fassent pas à partir de l'entrepôt de Copenhague. Une analyse faite par le Comité lui-même a montré que, pendant la période allant de 2015 à 2017, les stocks sont approvisionnés à partir de l'Asie et qu'une partie substantielle des expéditions allait vers l'hémisphère sud, en particulier l'Afrique. Le Comité a noté qu'une revue distincte par un

tiers de l'emplacement des entrepôts du HCR était en cours au moment de l'audit. Le Comité a recommandé que soit évaluée la gestion des articles de premier secours en stock, notamment les fournitures aux opérations-pays (A/73/Add.6, résumé, par. 24 et 28). Le Comité consultatif a été informé à sa demande que l'analyse du Comité des commissaires aux comptes était basée sur les visites au Siège du HCR et à l'entrepôt mondial à Copenhague. Étant donné que la revue par un tiers n'a pas été finalisée au moment de l'achèvement du rapport du Comité, la méthodologie utilisée dans cette revue n'a pas été évaluée. Le Comité consultatif encourage le HCR à veiller à l'achèvement rapide de la revue des entrepôts et à inclure les résultats de l'évaluation dans le prochain projet de budget.

C. Groupe des innovations institutionnelles

20. Le Haut Commissaire a indiqué dans son rapport qu'il coprésidé avec le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial le Groupe des innovations institutionnelles créé pour assurer une plus grande efficacité et une plus grande efficience par l'intégration des ressources entre les agences et organisations des Nations Unies. Le rapport indique aussi que trois équipes spéciales ont été créées pour : i) mettre au point des stratégies en vue d'établir des bureaux communs pour toutes les équipes de pays des Nations Unies d'ici 2022 ; ii) accroître la proportion des locaux communs des Nations Unies de 16 % à 50 % d'ici 2021 ; et iii) identifier quelques domaines de service où piloter la reconnaissance mutuelle de politiques à travers les différentes agences et organisations (A/AC.96/1180, par. 99). Le Comité consultatif salue les efforts déployés pour assurer une plus grande efficacité et une plus grande efficience par un partage des ressources entre les agences et les organisations des Nations Unies. Il espère que les informations complémentaires sur cette question seront fournies au Comité exécutif lors de l'examen du Budget-programme révisé de 2018-2019.

IV. Rapport du Comité des commissaires aux comptes

21. Ayant vérifié les états financiers du HCR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion d'audit sans réserve, indiquant que les états financiers donnaient pour tout élément à caractère significatif une image fidèle de la situation financière des fonds de contributions volontaires gérés par le HCR au 31 décembre 2017, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'année, conformément aux normes IPSAS. Le Comité confirme également que les finances du HCR demeurent solides avec des niveaux élevés de liquidité. Les principaux indicateurs financiers demeuraient solides avec le total des actifs dépassant trois fois le total des passifs au 31 décembre 2017 (A/73/5/Add.6, tableau II.1). De 2016 à 2017, les contributions volontaires ont augmenté de 226,2 millions de dollars E.-U., soit 5,8 %, pour passer à 4 148,1 millions de dollars E.-U. Les dépenses ont légèrement diminué de 3,4 millions de dollars E.-U., pour se situer à 3 849,1 millions de dollars E.-U. au cours de la même période. Cette diminution résulte principalement du fait que les gains de change ont été contrebalancés par l'accroissement des dépenses pour les partenaires d'exécution (A/73/5/Add.6, chapitre I, par. 5). Selon le Comité, le HCR continue de bénéficier de niveaux d'appui élevés de ses donateurs.

22. Dans son rapport de 2017, le Comité a émis 12 recommandations couvrant diverses questions, dont les modalités d'assistance en espèces, les objectifs de développement durable, la fraude et la corruption, et l'utilisation de consultants individuels.

A. Assistance en espèces aux bénéficiaires

23. Le Comité a émis plusieurs recommandations concernant les modalités de fourniture de l'assistance aux réfugiés, notamment un meilleur contrôle de la formation y relative et la mise en place des mécanismes de contrôle pour suivre les documents relatifs aux interventions en espèces. Ayant examiné les autres entités sur le terrain, le Comité consultatif a noté le recours accru à ces modalités pour l'assistance aux bénéficiaires. Il entend continuer à examiner la question de l'assistance en espèces.

B. Objectifs de développement durable

24. Le rapport du Comité montre qu'au HCR, le système actuel de gestion axée sur les résultats et la solution correspondante en matière de technologie de l'information n'évoquent pas les objectifs de développement durable et que l'Organisation n'a pas encore pleinement évalué les implications sur les programmes de l'Agenda 2030. Le Comité consultatif souscrit pleinement à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes demandant au HCR de formuler sa position institutionnelle sur les objectifs de développement durable et de mettre au point un système de gestion axée sur les résultats reflétant sa contribution à ces objectifs.

C. Fraude et corruption

25. En 2017, le HCR a signalé 38 cas de fraude prouvée. Le Comité considère qu'il s'agit là du résultat du fait que les mécanismes internes du HCR pour la détection de la fraude et de la corruption fonctionnent comme il se doit. Toutefois, le Comité note la recommandation du Comité des commissaires aux comptes prescrivant aux opérations-pays d'affiner leur système d'évaluation des risques et d'identification des domaines exposés à la fraude et à la corruption.

D. Utilisation de consultants individuels

26. Le Comité a noté des cas où des consultants avaient été recrutés pour exercer des fonctions quotidiennes des membres du personnel, y compris des fonctions de supervision. Il a constaté que les gains de certains consultants dépassaient les seuils fixés. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le pourcentage général de consultants rapport à l'ensemble du personnel était de 4,4 % en 2017. Il loue les efforts déployés par le HCR pour maintenir au minimum le recours aux consultants.

27. Pour ce qui est des recommandations antérieures, il ressort du rapport du Comité des commissaires aux comptes qu'au 30 avril 2018, sur les 45 recommandations faites pour 2016 et les années antérieures, 23 (51 %) ont été exécutées, 18 (40 %) sont en cours d'exécution et 4 (9 %) ont été rendues caduques par les événements. Étant donné qu'au 30 juin 2017, le taux d'exécution n'était que de 19 %, le Comité a loué le progrès général réalisé dans la mise en œuvre des recommandations antérieures (A/72/5/Add.6). Le Comité consultatif espère que toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront rapidement exécutées. Les informations sur l'état de la mise en œuvre des recommandations sont annexées au chapitre II du rapport du Comité des commissaires aux comptes. Le Comité consultatif note qu'une recommandation relative à la gestion du parc mondial des véhicules est en cours d'exécution pour une période prolongée. Il espère que cette recommandation sera exécutée au cours de l'actuel cycle budgétaire.

Annexe

Dépenses enregistrées au titre des situations pour lesquelles des budgets supplémentaires ont été établis en 2018 (au 30 juin, en dollars des États-Unis)

Situation	Région/Sous-Région	Budget-programme annuel	Budgets supplémentaires	RO et autres transferts et ajustements	Budget actuel	Dépenses au 30 juin 2018
		1	2	3	4=1+2+3	5
Méditerranée centrale	Afrique de l'Ouest	0	33,955 017	11 293 035	45 248 052	9 000 940
	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	33 378 076		8 635 031	42 013 107	10 724 724
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	15 017 858	58 306 089	220 000	73 543 947	15 757 737
	Europe	283 999 966		-400 122	283 599 844	140 467 413
	Programmes globaux	0	2 350 000	628 122	2 978 122	1 117 891
	Siège	3 947 098	1 418 973	212 000	5 578 071	2 113 859
	Total	336 342 998	96 030 078	20 588 066	452 961 142	179 182 564
République démocratique du Congo	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique			118 322 138	118 322 138	20 014 985
	Afrique centrale et Grands Lacs		19 882 158	162 428 492	182 310 649	36 583 775
	Afrique australe		47 720 129	15 595 510	63 315 639	14 520 958
	Programmes globaux					36 368
	Total	0	67 602 287	296 346 140	363 948 427	71 156 086
Myanmar	Asie et Pacifique	64 473 123	207 284 147	14 585 876	286 343 146	88 815 709
	Siège		887 166		887 166	293 874
	Total	64 473 123	208 171 313	14 585 876	287 230 312	89 109 583
Soudan du Sud	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	711 497 820	92 322 281	1 574 960	805 395 060	155 965 232
	Afrique centrale et Grands Lacs	18 979 866		10 000 000	28 979 866	4 987 956
	Programmes globaux		573 161		573 161	
	Total	730 477 686	92 895 442	11 574 960	834 948 088	160 953 188

République arabe syrienne	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	22 447 808			22 447 808	2 766 817
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 286 755 841	259 200 000	-4 161 825	1 541 794 015	322 069 642
	Europe	379 812 979			379 812 979	56 107 213
	Amériques	0		450 000	450 000	261 983
	Programmes globaux	264 387		3 298 439	3 562 826	2 221 792
	Siège	2 200 000			2 200 000	983 957
	Total	1 691 481 015	259 200 000	-413 386	1 950 267 628	384 411 405
République bolivarienne du Venezuela	Amériques		42 677 435	69 318	42 746 753	9 055 781
	Siège		332 114		332 114	75 941
	Total	0	43 009 549	69 318	43 078 867	9 131 721
	Total général	2 822 774 821	766 908 669	342 750 973	3 932 434 463	893 944 546